

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4165

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUDGHIRI MOHAMMED

Date de naissance : 10/08/1953

Adresse : 23 Ibn Khatr Arsat lekbir n°107a arr

Casablanca

Tél. : 0661439283

Total des frais engagés : 467,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21.03.2023

Nom et prénom du malade : OUDGHIRI MOHAMMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dyslipidémie + HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23.03.2023

Signature de l'adhérent(e) : M. -

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/03/23	Co	gratuit		Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire Bir Anouar 117, Bd. BIZANZARIA CASABLANCA	21/03/23	B: 330.1 m	467.20 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

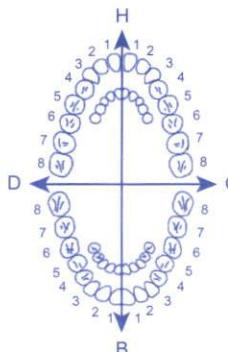
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

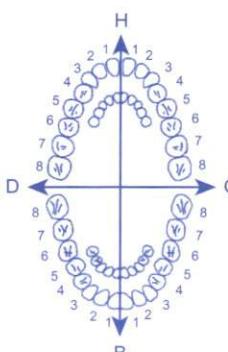


ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Bilan Biologique

Le : 21/03/2023

Nom/Prénom: DOUAR HILY Age Sexe : H F

Hematologique

- NFS
- Plaquettes
- VS
- CRP
- Hemoculture

Bilan maratal

- Fer sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Heostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogene
- INR

Glucose

- Glycémie à jeun
- Hyperglycémie par VO
- Hémoglobine glyquée

Lonogramme sanguin

- Na+
- K+
- Cl-
- Ca++
- Phosphore
- Mg++
- Bicarbonates(HCO3-)
- urée
- créatinine
- Acide urique

Hematologique

- Cholésterol total
- Cholésterol HDL
- Cholésterol LDL
- Triglycérides

Fonction hepatique et enzymatique

- Amylasémie
- Bilirubine libre et conjuguée
- Phosphatases acides
- Phosphatases alcaline
- lactate Déshydrogénase LDH
- transaminases ASAT, ALAT
- Gamme-GT
- 5'Nucleotidase
- CPK (créatine Phosphokinase)
- Troponine
- Electrophorèse des protéines EPP
- BNP

Lonogramme sanguin

- Ca++
- Phosphore
- Na+
- K+
- Cl+
- Uree
- créatinine

Lonogramme sanguin

- Protéinurie des 24h
- ECBU
- Antibiogramme

Hematologique

- ABO
- Rhesus
- RAI

Hematologique

- VDRL-TPHA
- Hépatite B
 - Antigène Hbs
 - Anticorps Anti-Hbs
 - Anticorps Anti-Hbc
 - Anticorps Anti-Hbe
- Hépatite C
 - Anticorps Anti-HVC
- Sérologie toxoplasemose
- Sérologie Rubéole
- B-HCG Plasmatique

Facteur Rhumatoide:

- (Latex, Waaler Rose)
- Anticorps anti-nucléaires
- Anticorps anti-DNA natif
- ASLO
- Dosage du Complément

Autre :

77, Bd. Dr. Anzurane
Laboratoire Dr. Anzurane
CASA BLANCA

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083
Patente : 35870583
IF : 01006693
CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie
RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 21-03-2023

Mr. Mohamed OUDGHIRI

FACTURE N°	2303211027
------------	------------

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0110	Cholestérol HDL +LDL	B80	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PS	Prélèvement sang	E25	E
	Cholestérol Total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B

Total de B : 330

TOTAL DOSSIER	467.20 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent soixante-sept dirhams vingt centimes

Laboratoire Bir Anzarane
117 Bd. Bir Anzarane
CASABLANCA



Prescripteur : Dr AHMED SETTI

Dossier ouvert le : 21-03-2023 09:16

Édité le : 23-03-2023

Réf : 2303211027

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

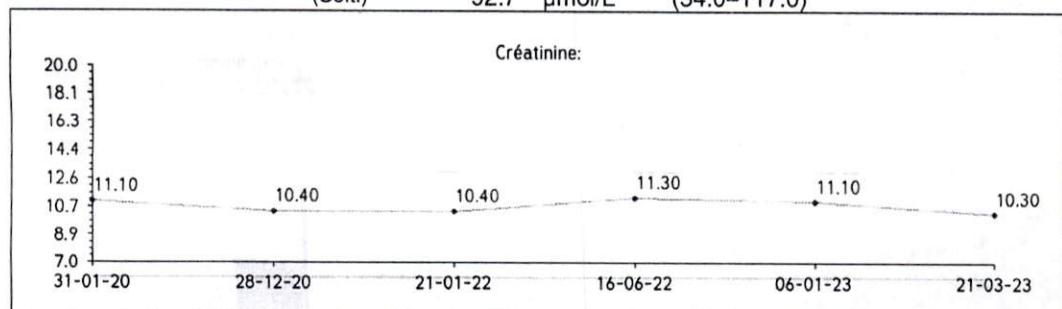
Page 1 / 2

BIOCHIMIE SANGUINE

Roche Cobas 6000

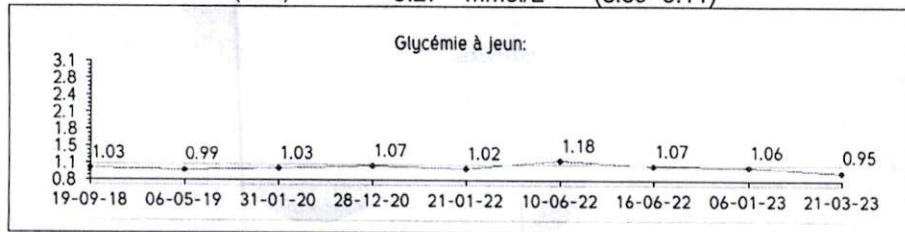
06-01-2023

Créatinine: 10.3 mg/l (6.0-13.0) 11.1
(Soit:) 92.7 µmol/L (54.0-117.0)



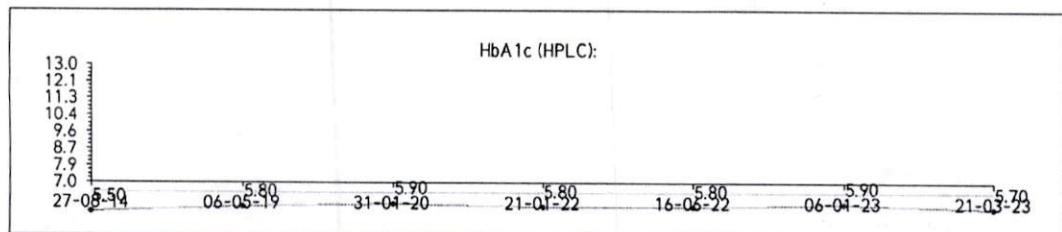
06-01-2023

Glycémie à jeun: 0.95 g/L (0.70-1.10) 1.06
(Soit:) 5.27 mmol/L (3.89-6.11)



06-01-2023

HbA1c (HPLC): 5.7 % (4.0-6.5) 5.9
(Arkray)
soit: 39 mmol/mol (20-48) 41



06-01-2023

Cholestérol total: 2.11 g/l (<2.00) 2.44
5.46 mmol/L (<5.17)

Dr A. AZEDDOUG
Médecin Biologiste
11, Bd. Bir Anza, Casablanca

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Valide



Mr. OUDGHIRI Mohamed
Réf : 2303211027

Page 2 / 2

Cholestérol HDL:	0.62 1.60	g/L mmol/L	(>0.40) (>1.03)	06-01-2023 0.61
Cholestérol LDL:	1.33 3.44	g/L mmol/L	(<1.60) (<4.14)	06-01-2023 1.62
Triglycérides:	0.80 0.91	g/L mmol/L	(0.40-1.50) (0.46-1.71)	06-01-2023 1.04

Fin du compte rendu

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dr A. Azeddoug
Médecin Biologiste